



CNESER plénier du 10 décembre 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE de la FSU

Messieurs les Directeurs Généraux, Madame la Directrice des affaires financières,
Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères,

Nous voilà à nouveau dans la même situation qu'il y a quatre mois, mais avec une incertitude sur l'avenir de l'université et plus généralement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) public encore plus préoccupante compte tenu des informations aujourd'hui en notre possession. Nous appelons à nouveau de nos vœux un ministère de plein exercice pour l'ESR, quatrième budget de l'État, qui pèse et fasse de l'ESR public une priorité : un ESR public accueillant tous les jeunes – et les moins jeunes – qui le souhaitent est un investissement à développer plutôt qu'un coût et une dépense à réduire. Il est indispensable pour lutter contre la fragmentation sociale, construire de la justice sociale, promouvoir l'intérêt général ainsi que pour développer la société et la faire progresser à court, moyen et long terme.

Ainsi par exemple, entend-on régulièrement, et récemment encore, que la France est en queue de peloton sur la « réussite en mathématiques » du plus grand nombre. Mais jamais on n'a donné les moyens à la didactique des mathématiques, la science qui s'occupe de la diffusion des connaissances mathématiques dans la société, de se développer convenablement et, pire encore, les développements substantiels obtenus malgré ces conditions défavorables ne sont pas pris en considération pour former les enseignant.es – cela se fait et se défait au hasard des situations locales – et cela vaut pour toutes les disciplines. Au lieu de former des didacticiens et de créer des postes d'enseignant.es-chercheur.es pour qu'ils et elles puissent intervenir dans l'ensemble de la formation des enseignant.es, on a imposé 33 % de professionnels dans la formation, sans moyens de formation de formateur·trices pour les intégrer aux équipes universitaires, et la réforme de la formation des enseignant.es et des CPE qui a été initiée par G. Attal, reprise par N. Belloubet puis A. Genetet, ignore les apports de la recherche en éducation : non seulement ce qui est annoncé ne résoudra aucun des problèmes identifiés mais au contraire aggravera la situation en diminuant la formation universitaire. Les collègues des INSPÉ sont épuisé·es, écoeuré·es aussi que leur expertise ne soit pas prise en compte et leur travail empêché : la souffrance au travail s'accroît sans que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) prenne la mesure du problème, manifeste des exigences liées à la formation en master ou même corrige le défaut de collégialité de la gouvernance des INSPÉ...

Le budget est évidemment un acte politique majeur pour le développement de l'ESR public que nous promouvons. L'évolution de ce budget depuis 2017 est significative du poids donné à l'ESR par les gouvernements successifs. Sa part dans le budget général de l'État n'a cessé de baisser passant de 6,3 % en 2017 à 5,4 % en 2024 et le projet de loi de finances (PLF) 2025 le réduirait même à 5,27 %. On comprend bien alors les problèmes budgétaires rencontrés par les universités et le décret financier qui a été publié *in extremis* par le MESR ne permettra pas de masquer longtemps les déficits de financement de l'ESR public. En effet,

quand on analyse l'état des indicateurs financiers au 30 septembre disponible dans data ESR, on est frappé par la noirceur du tableau :

- Le budget 2024 accordé à l'ESR dans la loi de finance initiale (LFI) 2024 était notoirement insuffisant puisqu'il sous-finançait les opérateurs du MESR dont les universités à hauteur de 1,17 milliards d'euros (Md€) et c'était sans compter l'annulation des 80 millions d'euros (M€) de crédits en février 2024. Ce qui relevait la note à hauteur de 1,25 Md€.
- Ainsi les universités auront-elles dû dès cette année 2024 (du moins c'était le cas en septembre 2024) piocher 1,38 Md€ dans leurs fonds de roulement et, à l'échelle de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur public de la MIREs, le pré-lèvement s'élevait en septembre à 1,7 Md€. Sur les 3,7 milliards de fonds de roulement qui étaient comptabilisés fin 2023, il n'en restait plus que 2 milliards en septembre 2024.
- Et le budget 2025 accordé à l'ESR dans le PLF 2025 est pire que celui de 2024 : non seulement le point d'indice demeure gelé mais la progression du budget 150 de 98 M€ ne permet ni de faire face à la progression de l'inflation sur la partie du budget de fonctionnement ni d'accompagner le GVT ainsi que le relèvement des primes indemnitaires de la LPR. Sans même évoquer l'hypothétique non compensation d'un relèvement de quatre points de la contribution au CAS pension qui resterait à la charge des établissements.
- Dans ces conditions, non seulement les fonds de roulement de la plupart des établissements qui en auront la possibilité pourraient être réduits à néant au cours de l'année prochaine mais c'est à une cure d'austérité sans précédent que nous allons être confrontés. Avec ce sous-financement à hauteur de 1,5 à 2 Md€, ce sont des projets immobiliers et des investissements qui seront reportés avec d'importants coûts de maintenance et de retards dans la transition énergétique ; ce sont des campagnes d'emplois qui sont menacées, érodant d'autant le taux d'encadrement ; ce sont les capacités d'accueil qui pourraient être revues à la baisse ; ce sont des groupes de TD dont les effectifs pourraient exploser ; ce sont des parcours de formation, des formations entières voire des sites de formation délocalisés qui pourraient fermer ; ce sont des frais d'inscription qui pourraient exploser. Bref des conditions de travail et d'études et un service public qui seront dégradés au seul profit de l'enseignement privé et de ses actionnaires. C'est inacceptable compte tenu de la richesse cumulée par certains et des inégalités qui s'accroissent dans notre pays.

Dans ces conditions la répartition des 98 M€ supplémentaires du programme 150 amputés des 77 M€ de la réduction du programme 231 se solde sur le périmètre de la MIREs par une réduction de la pré-notification de - 71 M€ par rapport à 2024 dont - 55 M€ sur le seul périmètre des universités.

L'absence de l'algorithme de répartition que nous n'avons cessé de dénoncer au cours des années précédentes et qui revenait à reconduire la dotation de l'année passée pour ne répartir que le budget additionnel, soit jouer sur quelques pourcents quand les inégalités de dotation par étudiant variaient du simple au double, montre, maintenant que le budget baisse, toute son inconsistance.

En effet 33 universités sur 69 voient leur pré-notification 2025 baisser par rapport à 2024 y compris celles qui étaient déjà sous-dotées dans leur catégorie comme les Universités pluridisciplinaire de Nantes, Brest, Saint-Étienne ou Valenciennes tandis que d'autres notoirement mieux dotées voient leur pré notification progresser. C'est le cas des universités de Versailles Saint-Quentin, Limoges ou de Lorraine dans cette même catégorie.

Concernant les universités tertiaire ALLSHS, si la pré-notification de l'université de Montpellier 3 progresse en effet de 2,5 %, cela ne lui permet pas de quitter la dernière place de sa catégorie. Dans un mouvement inverse, l'université Paris X Nanterre, un peu mieux dotée que l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès, progresse tandis que celle de Jean-Jaurès régresse.

Vous l'aurez compris, non seulement ce budget est insuffisant mais sans algorithme de répartition ni volonté de réduire les inégalités historiques la répartition de la pénurie est indécente. Lors de l'installation du CNESER nous avons demandé la création d'une commission spéciale pour contribuer à étudier les données financières des différents établissements. Le cabinet de l'époque s'y était opposé arguant qu'un nouvel algorithme allait être mis en place dans l'année. Nous constatons que ce n'est pas le cas. Aussi, renouvelons-nous notre demande. Cette commission pourrait notamment utilement éclairer notre institution.

Dans cette perspective d'éclairage, pouvez-vous répondre à la question suivante ? Dans la LFI 2024 (renseignée dans le jaune budgétaire, « opérateurs de l'État », annexe du projet de loi de finances 2025, p. 655) il avait été constaté un résultat prévisionnel 2024 de l'ensemble des opérateurs rattachés au programme 150 de la Mires en déficit de 1,091 Md€ (333,465 M€ de salaires et de fonctionnement et 758,452 M€ d'investissements). À combien le résultat prévisionnel 2025 s'élève-t-il dans ces trois dimensions ?

Depuis des années les ministres de l'ESR conviennent que la LPR n'est pas à la hauteur et approuvent une revoyure. Les budget 2024 en cas de loi spéciale ou ce qui était proposé il y a une semaine pour 2025 sont pourtant à l'opposé de cette revoyure. Des hausses budgétaires de 0,9% ne compensent même pas l'inflation et les charges qui y sont liées telles que la hausse du point d'indice. Alors nous sommes loin d'atteindre 1% du PIB consacré aux dépenses de recherche académique. Au lieu de cela, on passe sous les 0,7 %.

Par curiosité nous avons quand même regardé les documents qui nous ont été fournis concernant la répartition du budget du programme 172 . On y constate que

- Certains établissements ont leur budget en hausse de 7 % quand d'autres sont en baisse jusqu'à - 4 %. Sans explication.

- Le document s'enorgueillit d'une hausse de l'emploi chiffre que nous contestons. Le RSU du CNRS dont nous avons eu information montre bien au contraire un baisse de 230 emplois entre 2022 et 2023, dans la continuité des baisses des années précédentes. Il convient d'avoir une explication des + 1 269 ETPT annoncés entre 2021 et 2025. Nous rappelons que pour atteindre 1 % du PIB consacré à la recherche publique ce sont des milliers de recrutements additionnels qu'il faudrait réaliser.

- Le document évoque des financements non budgétaires du PIA et France 2030. Nous contestons cette façon de présenter le budget. Si ces montants doivent être pris en compte, leurs dépenses doivent être présentées évaluées et leurs effets analysés. A ce stade ils n'ont aucun effet sur les dépenses de recherche publique, ils compliquent l'organisation de la recherche, ils vont contraindre les collègues à consacrer leurs travaux de recherche exclusivement sur ces sujets décidés d'en haut, indépendamment des capacités de recherche et des réalités des avancées des connaissances.

Pour conclure, répétons-le, **nous sommes arrivé-es au bout et les conséquences du manque chronique de moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche auront des répercussions délétères sur le développement de notre société. C'est d'un plan d'investissement ambitieux dont nous avons besoin et d'un gouvernement qui place l'humain et le progrès social au centre de ses décisions politiques, qui redonne du poids et du prix aux services publics, et notamment à celui de l'ESR.**